



Je réalise des travaux de rénovation énergétique dans mon logement

Je peux bénéficier :

- d'une aide à hauteur de 25% du montant des travaux HT, dans la limite de **3 000 €** et d'un bonus de **1 000 €** en cas de revenus très modestes ;
- d'un accompagnement du Département pour mobiliser les autres aides existantes et définir les travaux les plus pertinents avec « Corrèze Rénovation Énergétique ».
- Résidence principale (bâti de plus de 15 ans)
- Diagnostic de performance énergétique E, F, G ou vierge
- Travaux d'isolation renforcée sur les combles et/ou les rampants, les murs extérieurs, les planchers, les sols, les menuiseries et la VMC
- Exigence de résultat énergétique (étiquette D a minima) après travaux
- Minimum d'investissement : **10 000 € HT**
- Intervention d'un professionnel RGE

LE SAVIEZ VOUS ?

30% de la déperdition thermique viennent de la toiture.
25% viennent des murs et **13%** des fenêtres.

Une isolation renforcée pour des économies réelles sur votre budget !

J'installe un appareil de régulation du chauffage pour ajuster ma consommation

Je peux bénéficier d'une aide forfaitaire de **200 €**.

- Résidence principale (propriétaire ou locataire)
- Système de régulation et de programmation du chauffage (au degré près)
- Radiateur électrique de dernière génération : inertie, connecté...
- Minimum d'investissement : **400 € TTC**
- Intervention d'un professionnel ou autoréalisation

LE SAVIEZ VOUS ?

Grâce au petit matériel de régulation, vous pourrez programmer (y compris à distance) la température de votre logement en fonction de votre présence/absence. **Une façon de gaspiller moins d'énergie et donc d'obtenir des économies rapides et significatives sur votre facture !**

Sources de déperdition de chaleur à titre indicatif



Je m'équipe d'un chauffe-eau thermodynamique de dernière génération

Je peux bénéficier d'une aide forfaitaire de **300 €**.

- Résidence principale (propriétaire ou locataire)
- Minimum d'investissement : **600 € TTC**
- Intervention d'un professionnel RGE

LE SAVIEZ VOUS ?

Cet appareil permet de **réduire par 2 ou 3 sa consommation énergétique** par rapport à un chauffe-eau classique !



LE SAVIEZ VOUS ?

Jusqu'à **75% de réduction** pour la production d'eau chaude grâce au chauffe-eau solaire.

Une pompe à chaleur géothermique a une **efficacité 25% supérieure** aux pompes à chaleur classiques.

J'équipe ma toiture de panneaux photovoltaïques

Je peux bénéficier d'une subvention de **1 000 €** pour la pose et d'un bonus de **500 €** pour l'installation d'un stockage sur batterie.

- Résidence principale
- Panneaux d'une puissance inférieure ou égale à 3 kWc
- En autoconsommation et sans revente de surplus
- Minimum d'investissement : **5 000 € HT**
- Intervention d'un professionnel RGE, QualiPV ou AQPV

LE SAVIEZ VOUS ?

Les panneaux peuvent **couvrir jusqu'à ¼ de la consommation électrique** d'un foyer de 4 personnes !

Je m'équipe d'un chauffe-eau solaire ou d'une pompe à chaleur géothermique

Je peux bénéficier d'une subvention de **1 000 €**.

- Résidence principale
- Chauffe-eau solaire individuel / pompe à chaleur géothermique verticale ou horizontale
- Minimum d'investissement : **5 000 € HT**
- Intervention d'un professionnel RGE

CORREZE
LE DÉPARTEMENT

BOUCLIER ÉNERGÉTIQUE



Les étapes clés pour déposer votre dossier :

1. Connectez-vous sur

www.correze.fr/bouclier-energetique

pour accéder aux aides

2. Cliquez sur l'aide souhaitée et consultez le descriptif.
Si vous avez besoin de précisions, contactez le service au

05 55 93 77 77

3. Remplissez le formulaire en ligne disponible
en bas de chaque aide.

Les demandes peuvent être déposées
à n'importe quelle période de l'année.

CORRÈZE BOUCLIER ÉNERGÉTIQUE

Les aides du Département
pour baisser ma facture d'énergie
et gagner en confort !



Plus d'informations sur :
www.correze.fr/bouclier-energetique
05 55 93 77 77

CORREZE
LE DÉPARTEMENT
BOUCLIER ÉNERGÉTIQUE

